

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique portant sur la **modification n°6** (ajustements relatifs aux secteurs de Drachenbronn-Birlenbach, Rott, Schleithal, Seebach-Niederseebach, Steinseltz et Wissembourg-Altenstadt), **la révision allégée n°4** (secteur de Hunspach) et **la révision allégée n°6** (secteur de Steinseltz) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Wissembourg se tiendra

du **28 octobre 2024 à 8h00** au **15 novembre 2024 à 12h00**

Au siège de la Communauté de communes du Pays de Wissembourg (siège de l'enquête publique)
En mairies de Drachenbronn, Hunspach, Rott, Schleithal, Seebach, Steinseltz et Wissembourg.

La Communauté de communes du Pays de Wissembourg est la personne morale responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par M. Serge STRAPPAZON, Président.

Par délibérations du 23/09/2024, le conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Wissembourg a, à la suite des avis conformes de la MRAe (décisions n°MRAe 2024ACGE95 en date du 07/08/2024 et n°MRAe 2024ACGE68 en date du 04/06/2024), décidé de ne pas réaliser d'évaluation environnementale de la modification n°6 et des révisions allégées n°4 et 6 de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Par décision n°E24000067/67 en date du 26 juillet 2024, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Yves JEUNESSE, Directeur de centre pédagogique retraité en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Bertrand PIMMEL, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les dossiers de modification et de révisions allégées du PLU intercommunal et les pièces qui les accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront disponibles au siège de la Communauté de communes et dans les mairies concernées par les évolutions du PLU, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra prendre connaissance du dossier dans les mairies ainsi qu'à l'adresse internet suivante :

<http://cloud.oteforum.fr/index.php/s/29iNo8SyzJYi9dY> - Mot de passe : ccpw_M6_RA4-6

Un ordinateur sera également mis à disposition avec une version numérique du dossier au siège de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Pays de Wissembourg –
Monsieur Yves JEUNESSE commissaire enquêteur – PLU intercommunal
4 Quai du 24 Novembre – BP 80023 – 67161 Wissembourg Cedex

et par mail à enquetepublique@cc-pays-wissembourg.fr en précisant à l'attention du commissaire enquêteur – PLU intercommunal.

Le lien vers le dossier d'enquête publique ainsi que l'ensemble des observations émises pendant l'enquête publique seront mis en ligne sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg : www.cc-pays-wissembourg.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

Au siège de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG

Lundi 28 octobre de 10h30 à 12h30

Vendredi 15 novembre de 10h00 à 12h00

En mairie de DRACHENBRONN

Mardi 5 novembre de 13h15 à 15h15

En mairie de HUNSPACH

Mardi 29 octobre de 14h30 à 16h30

En mairie de ROTT

Mardi 12 novembre de 17h00 à 19h00

En mairie de SCHLEITHAL

Lundi 28 octobre de 8h00 à 10h00

En mairie de STEINSELTZ

Mardi 29 octobre de 17h00 à 19h00

En mairie de WISSEMBOURG

Samedi 9 novembre de 10h00 à 12h00

Au terme de l'enquête publique, après étude des demandes formulées lors de celle-ci, des avis des personnes publiques associées et du commissaire enquêteur, les dossiers de modification et de révisions allégées du PLU intercommunal pourront être éventuellement modifiés en conséquence et approuvés par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur durant un an, à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg aux jours et heures habituels d'ouverture.

Il sera également consultable durant un an sur le site internet de la communauté de communes :

www.cc-pays-wissembourg.fr